



CCI ÎLE DE LA RÉUNION



**Explorer un métier**  
pour **bien s'orienter**



**MINI-STAGE**  
**DÉCOUVERTE**



**POINT**

ORIENTATION - APPRENTISSAGE

Un réseau



CCI ÎLE DE LA RÉUNION



Que voudrais-tu faire

Face à la multitude de choix possibles...  
il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est **LA SOLUTION**.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- ▶ te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- ▶ découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- ▶ te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- ▶ choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.



**C'est No Limit !**

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.

# LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHE !



1 Retirer une convention de stage auprès du Point A de la CCI Réunion ou la télécharger sur [www.reunion.cci.fr](http://www.reunion.cci.fr).

2 Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).

3 Signer la convention de stage avec l'employeur en trois exemplaires. La signature de tes parents est obligatoire, si tu es mineur(e).

4 Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir.

5 Garder un exemplaire de la convention pour toi, le second est pour l'employeur.

6 Demande à l'employeur d'envoyer le troisième exemplaire de la convention de stage, au plus tard une semaine avant le début de stage, au Point Orientation - Apprentissage de la CCI Réunion.



## LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

► Quelle durée?  
1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

► Pour qui ?  
Collégiens (4ème et 3ème), lycéens et étudiants  
(quel que soit l'âge).

► Quand ?  
Pendant les **vacances scolaires**

► Dans quelle structure ?  
En entreprise (publique ou privée), associations,  
professions libérales et dans tous les domaines qui  
t'intéressent !



CCI ÎLE DE LA RÉUNION



**Contact :**

0262 48 35 00 / 0262 48 35 37

PointOA@reunion.cci.fr

www.reunion.cci.fr